

**Nouvelles mesures d'aide financière aux étudiants de cycles supérieurs de la
Faculté de médecine (sciences fondamentales et sciences de la santé)
En vigueur à compter de l'année universitaire 2014-2015**

Bourses facultaires d'exemption des droits supplémentaires de scolarité pour les étudiants étrangers (BFEmed)

La doyenne de la Faculté de médecine, Dre Hélène Boisjoly, a autorisé la création d'un programme de bourses facultaires d'exemption des droits supplémentaires de scolarité pour les étudiants étrangers (ci-après : BFEmed). Ces bourses, attribuées à des étudiants inscrits au doctorat, seront réparties de façon équitable entre les unités d'attache : au prorata de leur effectif au 3^e cycle et selon leur taux de diplomation. Un total de 20 bourses, dont 10 dès l'année universitaire 2014-2015, seront attribuées par la Faculté de médecine; elles s'ajouteront aux bourses C déjà octroyées par la FESP aux étudiants de cycles supérieurs de notre faculté.

Notez que les règles d'attribution des BFEmed seront identiques à celles s'appliquant aux bourses C de la FESP (<http://www.fesp.umontreal.ca/fr/le-soutien-financier/bourses/bourses-dexemption-des-droits-supplementaires-de-scolarite-pour-etudiants-internationaux-c.html>). Il est important de souligner que le formulaire de demande ainsi que les dates de tombée seront également les mêmes. Les candidats n'auront qu'une seule demande à remplir et les unités d'attache ne fourniront qu'un seul formulaire d'ordonnancement. Il reviendra au Vice-décanat aux sciences fondamentales et aux études supérieures de déterminer quelle bourse (BFEmed ou bourse C) sera attribuée à chacun des récipiendaires. Pour les étudiants et les unités, il n'y aura donc aucun changement de procédure.

À ce propos, le Vice-décanat aux sciences fondamentales et aux études supérieures tient à rappeler que seules les candidatures d'étudiants étrangers présentant une moyenne générale correspondant à 3,6 et plus seront prises en considération, que les boursiers auront l'obligation de maintenir une telle moyenne tout au long de leurs études et que la Faculté se réserve le droit de suspendre ou d'arrêter le versement dans les cas de non-respect des règles d'attribution de la bourse telles que définies par la FESP. La Faculté de médecine s'attend à ce que les récipiendaires d'une BFEmed terminent leurs études doctorales en quatre ans; toutes les parties concernées verront à offrir à chaque étudiant un encadrement favorable à l'atteinte de cet objectif spécifique.

Bourses facultaires de recrutement aux cycles supérieurs (BFRmed)

Afin de bonifier le programme de bourses facultaires de recrutements (BFRmed), la doyenne a également choisi d'augmenter de 50% les montants d'argent actuellement alloués pour des bourses aux meilleurs étudiants de cycles supérieurs (qu'ils soient originaires du Québec ou d'ailleurs). Dès l'année universitaire 2014-2015, la faculté distribuera un total de 300 000\$ sous forme de BFRmed destinées aux meilleurs postulants aux cycles supérieurs.

Rappelons que les bourses de recrutement de la Faculté de médecine visent à promouvoir le recrutement de nouveaux étudiants; elles ne peuvent être demandées qu'une seule fois, c'est-à-dire au concours qui précède immédiatement le trimestre d'admission initial de l'étudiant. Elles ne sont pas renouvelables et ne peuvent être cumulées à une bourse nominale d'un organisme subventionnaire ou d'une fondation privée. Ces bourses peuvent également être offertes aux étudiants étrangers, y compris à ceux qui bénéficient d'une bourse d'exemption des droits

supplémentaires de scolarité. Le montant de la bourse doit s'intégrer au montage prévu aux fins du financement étudiant prévu au programme.

Comme dans le cas des bourses BFEmed, seules les excellentes candidatures seront étudiées, les boursiers auront l'obligation de maintenir une excellente moyenne générale tout au long de leurs études et la faculté pourra suspendre le versement des octrois, sans préavis, dans le cas de non-respect des règles d'attribution de la bourse. La faculté s'attend à ce que les boursiers complètent leur doctorat en quatre ans.